

Gestion des déchets : informations 3^{ème} trimestre 2019



Les élus du SIMER ont dit oui à la redevance incitative !

Après plus d'un an d'étude et de concertation, les élus du SIMER ont opté pour la mise en place d'une tarification incitative lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2019. Un vote historique qui donne une nouvelle impulsion à notre service public pour les années futures.

Cet outil de facturation innovant, calculé en fonction de la quantité de déchets produits, devrait nous permettre

d'atteindre les objectifs ambitieux de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV 2015).

Pour mettre en place la redevance incitative, un travail important de redéfinition du schéma de collecte devra être entrepris. Cela ne peut se faire sans la consultation et l'implication des communes concernées.

Tout au long de ce projet, nous vous

tiendrons informés des avancées et nous vous mettrons à disposition des visuels et articles pour communiquer auprès de vos administrés.

L'application de la redevance incitative est un engagement commun fort autour des enjeux environnementaux de notre temps !

2019/2020

Phase de déploiement

- refonte des circuits
- distribution des bacs
- sensibilisation de la population



2021

Phase test

- rodage du nouveau service
- facturation à blanc



1^{ER} JANVIER 2022

Mise en œuvre effective

- ajustements
- application de la redevance incitative



Tout l'été, le SIMER propose des visites du centre de tri de l'Eco-Pôle (Sillars).

24 juillet à 10h
7 & 21 août à 10h

Visite gratuite à partir de 7 ans, réservation obligatoire au 05 49 91 96 42 ou animation.territoires@simer86.fr

Faites passer l'info !

Commerçants 0 déchet



En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le SIMER poursuit son action de prévention des déchets avec l'action «**Mon commerçant m'emballé durablement**».

L'objectif est simple : accepter que les clients soient servis dans leurs propres contenants (sacs à vrac, boîtes hermétiques, bocaux, ...).

Aide aux projets



Composteur collectif, poulailler de quartier, achat de couches lavables...

Le SIMER soutient les projets collectifs en faveur du tri et de la réduction des déchets grâce à une subvention allant de 30 à 80 % (en fonction du projet et dans la limite de 1 500€).

Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 13 septembre 2019.